

L'ACCORD D'ASSOCIATION ALGERO-EUROPÉEN A L'HEURE DE LA
POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Dr CHAIB BAGHDAD

UNIVERSITE DE TLEMCEM

RESUME :

Cette recherche porte sur l'accord de partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne depuis 2002, et les négociations qui ont commencé en 1995 à Barcelone, de renforcer les liens entre l'Europe occidentale et les pays du sud et orientale de la Méditerranée, ce mécanisme vise à établir des relations de coopération sous la forme d'accords de partenariat avec les pays qui le souhaitent. Inclure les aspects commerciaux de ces conventions, politiques, culturels et économiques.

ملخص

يتناول هذا البحث اتفاقية الشراكة المبرمة بين الجزائر والاتحاد الأوروبي منذ سنة 2002، ومفاوضات برشلونة التي انطلقت سنة 1995 بهدف تعزيز العلاقات بين أوروبا الغربية وبين البلدان الواقعة جنوبي وشرقي المتوسط، هدفت هذه الآلية إلى إقامة علاقات تعاون أخذت شكل اتفاقيات شراكة، مع البلدان الراغبة في ذلك. تتضمن هذه الاتفاقيات نواح تجارية وسياسية وثقافية واقتصادية بشكل عام،

1) INTRODUCTION

La réflexion et la mise en place d'une nouvelle politique signifie, pour les parfaits connaisseurs, que l'on veut ajuster les quelques déséquilibres et dérèglements, signalés au cours de la mise en œuvre des politiques antérieures, afin de mieux reconsidérer les objectifs tracés selon le nouveau contexte. Il s'agit donc de s'adapter aux changements structurels qui se sont manifestés, à l'échelle mondiale, et qui se révèlent extrêmement pointilleuses et sérieuses, plus précisément pour ceux qui traînent dans leur croissance économique.

La montée en puissance des thèmes forts comme le multilatéralisme, le plurilatéralisme et le libéralisme constitue un argument de force pour recentrer les objectifs dans un optique d'intérêt réciproque et mutuel. Dans ce contexte, l'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union Européenne depuis 2002 et issu du processus de Barcelone 1995 sur le partenariat euro-méditerranéen figure, en première place, dans cette discussion et nouvelle reconfiguration de l'économie mondiale. Pour les européens, les pays sud-méditerranéens (P.S.E.M) se distinguent par une faible croissance économique et une attractivité limitée des investissements étrangers, ce qui constitue une contrainte pour aboutir à une création de la zone de libre-échange, seule alternative pour un partenariat fructueux pour les deux parties.

Pour les pays tiers-méditerranéens, les promesses européennes sont restées limitées, tant en matière de déploiement des investissements productifs, que dans les règles commerciales et tarifaires.

Pour l'économie algérienne, même s'il est un peu tôt d'en arriver à des conclusions hâtives, le bilan demeure, quand même, mitigé et loin des attentes et espérances escomptées, malgré tous les efforts déployés par ses décideurs, à travers les interminables réformes et les démarches de restructuration de l'économie selon le schéma libéral.

Faut-il, pour ainsi, conclure que la nouvelle politique de voisinage, remodelée et schématisée selon les visions européennes, est perçue, à juste titre peut-être, comme une autre menace pour ce pays, dans un moment où les progrès, en termes économiques et d'ouverture économique, sont plus faibles et moins performants ?

La proposition européenne semble irréfutable et bien réfléchie, et sans mesure avec le processus de Barcelone, ce qui les reconforte dans leur choix, mais qu'en est-il de la position algérienne, qui semble, à priori, résigné à accepter une nouvelle offre de partenariat et d'association. Les arguments des uns (européens) face aux questionnements et interrogations des autres (algériens entre-autres) devient une confrontation alléchante et intéressante, car les assurances et garanties se confrontent avec les réticences, ce qui conduit à une évaluation objective sur les réalisations (positives où négatives) du partenariat euro-méditerranéen

2) Bilan sommaire du processus de Barcelone.

On retient de cette idée de partenariat que les liens tissés entre la communauté européenne et les partenaires méditerranéens se situent plutôt dans des perspectives régionales, en tenant compte les éventuelles asymétries existantes.

Ainsi, le processus de Barcelone, après son lancement en 1995, a montré visiblement quelques limites, et cela de l'avis même de ses préconiseurs, pour les raisons suivantes :

- 1) Le contexte géo-politique.*
- 2) L'émergence des accords de libre-échange initiés globalement à travers des démarches individuelles.*
- 3) Absence de stratégie géo-politique européenne.*
- 4) Elargissement de l'Union européenne.*
- 5) Chevauchement des accords régionaux.*
- 6) La multiplication des repositionnements à l'échelle internationale (Exemple : L'Algérie côtoie, d'un côté, le NEPAD, et d'un autre, le bassin méditerranéen).*
- 7) Absence des conditions permettant une relance économique effective au niveau des pays de l'Est méditerranéens.*

On peut établir, avec conviction et arguments, que le bilan de cette expérience de coopération et association est bien mitigé, pour ne pas dire un échec, du moment que le volet économique s'est largement vidé de sa substance, de même que la faible diversification et sous-industrialisation

des P.S.E.M ne sont étrangers à cela (Hugon, 2005). Partant de l'hypothèse des avantages statistiques, il est clair que les P.S.E.M se sont montrés moins compétitifs et concurrentiels sur les marchés que les européens, et que les pôles d'attractivité, tant attendues et espérées du côté de ceux-ci, se sont révélées, en fin de compte, incapables de mettre en place une politique d'intégration.

Cela a conduit, aussi, à l'absence des interdépendances des systèmes productifs et une spécialisation qui n'a pas entraîné une redynamisation des entreprises, afin de créer un élan et stimulant vers la compétitivité internationale.

Cette situation de blocage et d'essoufflement de ce processus trouve, aussi, son explication dans d'autres facteurs :

- ✓ Une faible flexibilité dans l'allocation des ressources.
- ✓ Une faible intégration régionale (type Sud-Sud).
- ✓ Une mauvaise exploitation des aides au développement.
- ✓ Un climat des affaires peu favorable pour l'attractivité des investisseurs.
- ✓ La propagation de la (fausse) idée que l'atteinte des objectifs d'équilibre macro-économiques est un solide argument pour assurer une stabilité économique.

Le retard accumulé dans certains domaines essentiels pour promouvoir la coopération méditerranéenne, à l'instar de la formation, éducation, technologie, le savoir et les connaissances, n'a fait que ralentir cet enthousiasme de coopération, né de cette extraordinaire campagne médiatique autour du processus de Barcelone, et remettre en cause les synergies tant voulues par les partenaires du sud du bassin méditerranéen.

D'autres auteurs et chercheurs (Ould aoudia et Talahite, entres-autres, 2003) pensent que les raisons du blocage de ce processus sont attribuées aux éléments suivants :

- ✚ *Une politique de privatisation qui souffre, dans certains pays, d'ambiguïtés et manque de cohérence et vision globale.*
- ✚ *Une réforme fiscale mal adaptée au contexte réel et qui se veut plus libérale que d'autres.*
- ✚ *Une inadéquation entre le cadre législatif (qui est mis en place) et la nature des politiques (mises en œuvre).*
- ✚ *Une réforme bancaire, malgré les répétitives promesses d'accélérer les changements qui s'imposent, dépassée par les innovations bancaires internationales.*

Il faut noter que la place des pays tiers-méditerranéens demeure toujours faible dans les échanges européens (6,5%) et ne progresse que très lentement (de 1,8% en 1995 à 2,1% en 2003).

D'une manière plus objective, le bilan mitigé de ce processus nous indique que ces paramètres de blocage et d'échec se situent des **deux côtés**, par le fait que les mêmes asymétries, du début, existent toujours et n'ont pas pu être réduites, comme les différences de compétitivité, de spécialisation, la concentration des entreprises, la formation, les revenus, les espérances de vie, la prise en charge sociale, ...).

Selon un rapport sur la questionⁱ, la part des investissements étrangers des européens vers les P.S.E.M s'est avérée relativement insuffisante et qui n'a pas ciblé les secteurs productifs et créateurs des emplois, et cela est du principalement, d'après les européens, à :

- I. La limitation du marché local.
- II. Absence d'intégration régionale et frontalière.
- III. Une conception de la restructuration des entreprises, basée beaucoup plus sur des injections financières et des plans de sauvetage à répétition.
- IV. Incompatibilité entre les normes internationales d'intégration et celles obtenues à l'échelle domestique.

A titre d'exemple, les flux européens d'investissement étrangers se sont distingués par un cycle fluctuant et parfois instable, passant de **80 millions d'Euros en 1996 à 2312 millions d'Euros en 2000 et 1252 millions en 2003.**

Le débat sur le bilan de cette coopération peut prendre, facilement, d'interminables discussions, mais il nous semble que la pièce maîtresse de tout cela réside dans le débat entre **le multilatéralisme universel et planétaire et le multilatéralisme coopératif**, et sur la nécessité d'une compatibilité d'intérêts communs entre Etats adhérents à ce processus.

D'un côté, des pays qui s'efforcent à mettre en place tout un arsenal et panoplie de réformes pour se conformer aux prérequis de partenariat, et d'un autre, une union qui pousse à plus d'ouverture et libéralisation pour se conformer aux exigences de la mondialisation, voilà en gros, l'évaluation primaire (au-delà des résultats techniques réalisés) qu'on peut dresser sur ce processus pour pouvoir envisager d'autres formes de coopération.

3) Evolution de l'Economie algérienne depuis l'accord d'association

Les efforts consentis par les décideurs économiques, durant cette étape de partenariat, se sont concentrés sur la remise en œuvre des réformes nécessaires et exigées pour la relance économique, et précisément, à travers cette démarche que l'on peut analyser la traversée de cette économie en relation avec les accords algéro-européens.

Il faut savoir que cette phase de lancement du partenariat européen s'est coïncidé avec, aussi, la mise en place des mécanismes de l'ajustement structurel, qui s'est notamment distingué par un processus de libéralisation qui a touché tous les paramètres (prix, revenus et salaires, taux d'intérêt,...), ce qui fait dire à certains que cela se répercutera directement sur le processus des réformes économiques engagées par ce pays depuis 1990 (Barka et Chaib, 2000).

Prenant le cas des investissements directs étrangers, la part de l'Algérie (hors-hydrocarbures) ne s'est guère améliorée et ne dépasse, parfois, même pas la barre du milliard \$, ce qui montre et relève que l'attractivité européenne ne s'est fait pas encore sentir et désirer pour différentes raisons (administratives, bancaires, foncières, commerciales,...) (Hamel, 2000).

L'évolution économique de l'Algérie repose sur, principalement, une politique d'assainissement et de déréglementation, ce qui a créé une certaine fragilité sur le plan économique et financier.

Certes, la flambée des prix de pétrole a masqué certains déséquilibres sur le plan social, et a joué grandement en faveur de certains redressements macro-économiques comme :

- Un excédent budgétaire qui est passé de 7% en 2003 à 14% en 2006.
- Stabilité du taux d'inflation autour de 3% à 4% entre 2002 et 2006.
- Augmentation des avoirs extérieurs nets de 3.200 milliards de DA en 2004 à 4.200 milliards de DA en 2005.
- L'excédent courant est passé de 13% en 2004 à 21,21% en 2006 (du PIB).
- L'excédent commercial (entre les importations et exportations) est passé (en % du PIB) de 3,1 en 1998 à 26,1 en 2006.
- Le ratio de service de la dette extérieure (entre le montant du service de la dette et celui des exportations) est passé de 20% en 2000 à moins de 5% en 2006.
- De même pour l'encours de la dette dans le PIB qui est passé de 45% en 2000 à 5% en 2006.
- Le taux de chômage (selon les chiffres officiels) a baissé de 29% en 1998 à 12% en 2006.

- Les réserves internationales (profitant de la flambée des prix de pétrole) enregistrent, chaque année des augmentations sensibles, pour atteindre le montant record fin 2007 à plus de 100 milliards de \$.
- Le PIB par habitant (PPA en \$) est passé de 5000 \$ en 2000 à 7200 \$ en 2006.

Il faut, aussi, savoir, qu'en concertation avec les bailleurs européens et étrangers, les décideurs algériens se sont montrés déterminés à prendre en charge le contexte social à travers des actions sociales qui se situent entre 5,5% et 7,7% entre 2000 et 2005, le programme d'un million de logements, et la part des transferts publics qui est passée de 16,2% en 1996 à 23% en 2004. Il faudra aussi mettre en relief l'appui de l'Union Européenne dans ces résultats, par le biais de la coopération financière, sous forme des programmes MEDA, puisqu'on a évalué un montant de 194 millions Euros (au cours de la période 1996-2000), engagé dans les trois axes, jugés essentiels et fondamentaux, à savoir :

- A. Appui aux réformes économiques.**
- B. Développement du secteur privé.**
- C. Equilibres socio-économiques et environnementaux.**

Les résultats obtenus, au niveau de l'économie algérienne, ne doivent pas cacher, hélas, le forte concentration exercée sur les hydrocarbures, et l'absence d'intégration d'autres paramètres pour se permettre une politique de longue haleine qui pourra, éventuellement, combattre la pauvreté et le chômage, et on pense notamment à la nécessité d'améliorer les productivités des facteurs de production.

Ainsi, les progrès dans la stabilité macro-économique, renforcée par une conjoncture favorable du marché pétrolier, contrastent avec les faibles dynamiques dans les autres secteurs économiques, et ce qui contrarie fortement les chances d'une croissance économique soutenable, si l'on croit les avis européens (commission européenne, 2006).

Pour le partenaire européen, les défis sont résumés en trois domaines :

- I. Manque de perspectives sérieuses sur la question sociale.**
- II. Vaincre le cercle vicieux : Faible dynamique économique-Dépendance des hydrocarbures-Augmentation du chômage.**
- III. Mise en place d'un climat favorable des affaires.**

Cette situation est d'ailleurs argumentée par les propos de R.BISTOLFI (Bistolfi, 1995) qui pense que « face à l'Europe, les pays du Sud-Est-Méditerranée sont pour l'instant contraint à une simple démarche réactive et d'adaptation individuelle ».

Pour résumer cette évolution, on peut reprendre quelques données depuis l'an 2000 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB (milliards DA)	4.123,5	4.227	4.521,8	5.247	6.135,9	7.544
PIB H.H (milliards DA)	2.507,2	2.783,1	3.044,7	3.378,6	3.816,1	4.191,1
PIB par habitant en \$	1.800	1.772	1.810	2.130	2.631	3.125
Croissance du PIB (%)	2,2	2,7	4,7	6,9	5,2	5,1
Croissance du PIB H.H (%)	1,2	5,4	5,3	6	6,2	4,7

Source : Ministère des Finances, Alger, 2006

N.B : PIB HH=PIB Hors-Hydrocarbures

La nature et les spécificités de l'économie algérienne, durant ces phases de l'accord, qui n'oublions-le pas, n'est rentré effectivement en vigueur qu'en Septembre 2005, nous confirme que les performances macro-économiques réalisées jusqu'ici relèvent plus d'une bonne conjoncture externe que d'une intégration régionale. Ainsi, R.LEVEAU (Leveau, 2002) affirme que « le projet d'intégration euro-méditerranéen est encore essentiellement Nord/Sud et ne parvient pas à susciter un décloisement Sud/Sud nécessaire pour l'attractivité de la zone ».

En l'absence d'une modélisation sur les impacts des appuis financiers accordés par les européens sur les résultats obtenus, il est difficile de savoir les retombées réelles de cet accord, mais il n'en demeure que les partenaires ont eu leur mot dans cette dynamique et les performances de cette économie. Cela étant considéré, nul ne peut empêcher de reconnaître le rôle, oh combien important, de l'Union européenne, dans cette euphorie, grâce à ses contributions :

- ✓ *Appui aux réformes économiques.*
- ✓ *Renforcement des institutions de l'économie de marché.*
- ✓ *Insistance sur la mise en place des concepts tels le développement durable.*
- ✓ *Développement des infrastructures économiques.*
- ✓ *Développement des ressources humaines.*
- ✓ *Consolidation de la bonne gouvernance.*
- ✓ *Développement d'une société pluraliste.*
- ✓ *Consolidation de l'Etat de droit.*
- ✓ *Promotion de l'investissement et l'environnement des entreprises.*
- ✓ *Modernisation des systèmes financiers.*
- ✓ *Appui aux recherches sur l'eau et l'agriculture.*

- ✓ *Assistance sur la question du développement humain (à travers la formation et la vulgarisation).*

Tout cela nous renseigne que le projet, tel que discuté et élaboré par les deux parties, a constitué une plateforme favorable dans le déclenchement des mécanismes de la relance économique pour l'économie algérienne.

Ceci ne peut, aussi, nous éloigner de l'idée que même avec l'apport considérable des européens, dans le cadre de cet accord, les bons résultats macro-économiques n'ont pas parvenus à déclencher la sphère réelle et une croissance économique qui soit indépendante des hydrocarbures.

La volonté politique existe, au même titre que des engagements et les initiatives, mais les perspectives des autorités algériennes pour une adhésion à l'O.M.C, où les marchés mondiaux, transitent par une utilisation extrêmement efficace des aides et appuis que le partenaire européen peut en fournir et d'en faire un bon usage, cela constituera une opportunité, à l'heure des débats sur les difficultés de la mondialisation.

L'Union européenne a affiché clairement ses ambitions et ses objectifs concernant cet accord, ce qui signifie que les enjeux doivent être clairs pour une soutenabilité de la croissance de l'économie algérienne.

4) La Politique Européenne de Voisinage : De quoi s'agit-il ?

Le partenariat euro-méditerranéen, issu du processus de Barcelone 1995, et entériné par une série d'accords, comme celui avec l'Algérie en 2002, semble se diluer dans la mouvance de l'économie mondiale et une émergence des phénomènes plus menaçants que présentant des opportunités.

Ainsi, la nouvelle politique européenne de voisinage rentre dans le cadre de renforcement de coopération, élargie, non seulement aux Pays du Sud-Est de la Méditerranée (P.S.E.M), mais aussi à d'autres partenaires européens de l'ex-PECO.

Lancé en grandes pompes en 2003, la P.E.V se voulait un lien d'échanges et de coopération avec ces partenaires et fixait les objectifs suivants :

- *Créer un nouvel élan de coopération après la phase de l'élargissement.*
- *Renforcer la présence de l'Union dans les principaux domaines ciblés par la coopération.*
- *Meilleure contribution européenne dans la réalisation des objectifs économiques, comme élaborés et discutés préalablement.*

- *Sensibiliser les différents partenaires engagés (du sud comme du nord) sur des thèmes fédérateurs, à l'instar de la stabilité, la coopération et intérêt réciproque.*
- *Promouvoir les relations et interconnexions pour un ancrage à une politique d'intégration économique régionale.*
- *Mettre en valeur les bienfaits de cette politique, non seulement pour une seule région, mais pour tous ceux qui désirent se joindre et approuver cette idée.*

Il faut savoir que « le partenariat euro-méditerranéen reste et demeure la pierre angulaire de **l'interaction** de l'U.E vis-à-vis de ses voisins méridionaux » (Commission Européenne, Décembre 2007).

Cette nouvelle politique est adressée aux partenaires traditionnels de l'Union (dans le cadre du partenariat), en plus des pays voisins issus de l'ex-bloc socialiste, plus précisément la Russie, l'Ukraine, La Biélorussie et la Moldavie, avec une éventuelle proposition d'inclure l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

Partant d'un point de vue européen, la P.E.V est perçue comme une stratégie et démarche mieux armée et structurée pour affronter les multiples défis qu'entraînent la bonne marche des réformes pour les partenaires, et qu'elle permettra de dégager une valeur ajoutée plus consistante et alléchante (degré élevé d'intégration, plus d'efficacité de la coopération, stimulation des investissements, mise en place des plans d'action plus appropriés, acquisition d'autres formes d'appuis,...).

Ainsi, et pour bien concrétiser cette politique, il a été décidé la mise sur pied d'une « **Facilité d'Investissement** » dans le cadre de la politique de voisinage pour un premier montant de 250 millions d'euros pour 2006/2010, et un autre de 450 millions d'euros pour la période 2011/2013. Au-delà de ce sentiment d'euphorie et d'optimisme, comme c'est déjà le cas lors d'un lancement de coopération par les européens, on est, logiquement, en droit de se poser la question suivante : Qu'est-ce qu'il diffère cette P.E.V du classique partenariat euro-méditerranéen, élaboré depuis les accords de Barcelone ? où est-ce juste une politique plus accessible à d'autres pays (notamment les pays cités précédemment) ?

Les principaux éléments discutés dans le cadre du partenariat se retrouvent, pratiquement, identiques et similaires dans le contenu de la politique de voisinage, à savoir la création des zones de libre-échange, l'adhésion aux organismes internationaux (l'O.M.C), l'intégration

économique régionale, la mise en place d'un environnement propice et conforme aux mécanismes de l'économie libérale, bonne gouvernance,...), ce qui soulève, à juste titre, des questionnements et interrogations sur la P.E.V.

Dans un souci d'éclaircissement, les domaines concernés par cette nouvelle politique se regroupent autour de :

- *L'Énergie (sécurité de l'approvisionnement, accès aux marchés, énergie intelligente,...).*
- *Transport (mise en place de cadres réglementaires plus adaptés, efficacité des différents moyens de transport,...).*
- *Environnement (La question du développement durable, rationalité dans l'épineuse gestion de l'eau, une bonne gouvernance environnementale,...).*
- *Technologie (mise en place des sociétés de l'information, promotion de nouvelles technologies, les T.I.C,...).*
- *Recherche (la mise en place des sociétés de la connaissance, le renforcement des capacités institutionnelles, des sciences,...).*

Pour bien résumer le contenu de cette politique, il nous semble que le souci majeur des européens réside dans la mise en place d'une politique de protection et paravent, que ce soit du Nord (les zones transfrontalières et les risques encourus), où au Sud (instabilité politique avec risque imminent d'explosions sociales). On ne peut nier les retombées positives et salutaires de ce voisinage concernant les économies européennes de l'union, comme : Accès aux marchés, disponibilité de l'énergie, approvisionnement en matières premières, délocalisation, resserrement des liens politiques, diffusion d'une bonne image de l'U.E,...), mais cela implique aussi des doutes sérieux sur les desseins des européens derrière cette démarche, notamment depuis la consommation d'échec du processus de Barcelone, comme reconnu par tous.

L'objectif de l'intégration économique régionale plus profonde, comme imaginée et préconisée par les européens, crée, inévitablement, un souci majeur pour les P.S.E.M, dans le sens où la proposition d'élargir le partenariat à des pays européens va entraîner un favoritisme et part pris (un biaisement) de l'Union vers les pays du P.E.C.O, ce qui semble, à priori, légitime et compréhensif, du moment que ces derniers font, historiquement parlant, partie du continent européen, avant le déferlement communiste et la séparation de cette région entre régimes libéraux et centralisés.

On signale, de passage, que les pays du P.E.C.O représentent près de **5% des échanges européens** contre **0,25 % pour l'Algérie, où 0,29 % pour le Maroc**, et que le degré de spécialisation est plus élevé pour les premiers que les autres partenaires méditerranéens.

Le flux total des investissements directs étrangers se manifeste par une nette préférence des pays de l'Union vers l'Europe de l'Est (et donc les pays concernés par la P.E.V), puisqu'ils totalisent près de **20 milliards de \$ entre 1998 et 2000**, contre **3 milliards de \$** pour les PSEM.

Dans ce sens, on peut lire que « la proximité des pays de l'Est avec le centre de l'U.E favorise les pays de la première vague et les perspectives d'accès au marché en font des localisations particulièrement attractives pour les investissements étrangers » (Dupuch et Milan, 2003).

Le choix de la spécialisation inter-branche semble, aussi, mieux adapté et approprié pour bénéficier des apports technologiques et des appuis dans le domaine de Recherche/Développement (comme est le cas pour les pays du PECO qui se distinguent par des échanges inter-branche qui dépassent les 80 %, entre 85% et 95%.

Tout cela confirme les méfiances justifiées des P.S.E.M par rapport à cette politique de voisinage, vu que les pays engagés de l'Europe de l'Est (Russie et autres) apparaissent, pour l'ensemble des indicateurs relevés et approuvés, nettement mieux placés que les P.S.E.M, et parmi ceux-ci les plus avancés et développés rejoignent, à peine, le niveau des P.E.C.O les moins avancés et développés. (Dupuch, Mouhoud et Talahite, 2005).

Afin d'éviter toute dérive vers une polémique un peu hâtive, à notre sens, vu que ce processus est encore à un stade expérimentale, il est essentiel de recentrer le vrai débat sur cette question de voisinage.

En se basant exclusivement sur les principes de la coordination, on peut comprendre que les pays de l'Union placent les instruments de politiques économiques comme les alternatives privilégiées pour espérer des gains substantiels de la P.E.V, car « la coordination revient ainsi à matérialiser **de manière positive des effets externes**, alors que la non-coordination expose à des situations plus aléatoires, de pertes comme de bénéfiques. (X.greffe, 1991).

Les promoteurs et précurseurs de la politique de voisinage affichent des ambitions optimistes et porteurs plus d'avantages que de pertes, et préfèrent parler d'intégration économique et coopération élargie, qui ne favorisera ni un camp contre un autre, mais simplement de créer un large tissu d'échanges et entraides, nonobstant les différences historiques, linguistiques où économiques.

La mise en place de la politique de voisinage bute, en réalité sur deux contraintes majeures :

- I. **Le bilan mitigé du processus de Barcelone 1995 rend difficile les tentatives des européens d'impliquer tous les partenaires sud-méditerranéens.**
- II. **Les positions des pays du P.E.C.O concernant leur participation et implication à cette politique, tenant compte des avancées sur les autres partenaires.**

Il nous semble que la nouvelle politique de voisinage, telle que défendue et définie par les pays de l'Union, puisse arriver à une explication qui doit satisfaire tout le monde et qui consiste à admettre que certaines divergences peuvent éventuellement émerger, mais une intégration macro-économique et financière peut bien dissiper ces tensions, en mettant en exergue que les expériences d'intégrations ont abouti plutôt à des résultats probants.

Cela résume, à notre sens, le bien-fondé de cette politique, sans pour autant lui cerner une quelconque distinction, du moins pour le court terme.

5) Retombées et perspectives de la P.E.V sur l'économie algérienne.

Les récentes performances macro-économiques (baisse du taux d'inflation, réduction du déficit budgétaire, importantes réserves internationales, baisse du taux de chômage, de celui du ratio de la dette extérieure,...) plaident pour une confirmation de resserrement des liens de coopération et d'échange avec le reste du monde, au moment où le spectre de la mondialisation ne cesse de planer, et exige une reconstruction des espaces économiques fiables et capables d'affronter les chocs externes.

D'autant plus que la question sociale est loin d'être résolue, ainsi que la problématique de la dépendance sur le secteur des hydrocarbures, comme soulevé par l'économiste A.MEBTOUL (Mebtoul, 2008). Une récente analyse de la Banque Mondialeⁱⁱ a classé L'Algérie entre la 9^{ème} et 10^{ème} rang sur un ensemble de 14 pays appartenant au M.E.N.A, P.E.C.O et exportateurs de pétrole. Il faut juste rappeler que cette étude s'est basée sur six critères et indicateurs : La responsabilité, la qualité de la régularité, le rôle de la loi, la stabilité politique, la gouvernance et enfin la corruption.

Ceci prouve, si l'on est besoin, que l'économie algérienne souffre d'un handicap institutionnel et est largement distancé dans d'autres domaines comme l'économie du savoir et les connaissances, l'innovation,

Recherche/Développement, économie numérique, et demeure tributaire aux coopérations étrangères profondes. Le Processus de Barcelone a certes montré ses limites et ses difficultés de provoquer l'élan attendu de relance économique, principalement pour les partenaires méditerranéens, et a relevé un recul de la pénétration du Maghreb dans le marché européen. (Benlahcen, 2005).

Cette P.E.V se veut comme complément et soutien à la politique de relance économique, telle que définie et affichée par les décideurs algériens (le plan de consolidation de croissance et développement 2005/2009, pour un montant de près de 50 milliards \$, réparti comme suit :25% consacré pour l'habitat, 23% pour les infrastructures, 21% pour les services publics, 16% pour le développement du capital humain et enfin 15% pour les activités économiques). L'Union Européenne reconnaît que beaucoup d'efforts ont été consentis par les algériens, que ce soit dans le domaine fiscal, législatif, réglementaire, environnemental, mais cela demeure, à leurs yeux, insuffisant et limité pour pouvoir entamer une véritable ligne conductrice à un développement économique durable et soutenable. Pour les prochaines années à moyen terme, les principaux défis de ce pays sont :

- ❖ **Maintien d'une stabilité politique et sociale.**
- ❖ **Mise en place d'un climat favorable des affaires.**
- ❖ **Réduction de la dépendance sur les hydrocarbures et les prix de ces derniers.**
- ❖ **Mise en place d'un environnement propice pour l'attractivité des investissements.**
- ❖ **Amélioration des services publics.**

L'assistance financière européenne (MEDA1 entre 1995/1999 et MEDA2 entre 2000/2006), ainsi que les prêts de la Banque Européenne d'Investissement, s'est concentrée dans les branches suivantes : Energie, Transport, Environnement et Infrastructures publiques, comme on peut le constater à travers ce tableau :

Unité de mesure : Millions Euros

	95	96	97	98	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Aides sous forme des MEDA	---	---	41	95	28	30,2	60	50	41,6	51	40
Prêts de la B.E.I	100	115	335	30	0	143	225	227	30	0	10

Source : Commission Européenne, Bruxelles, 2006.

L'appel de l'Union européenne à une nouvelle reconfiguration et reconsidération de son coopération avec l'Algérie, sous une nouvelle appellation de politique de voisinage, trouve son explication, à notre sens, dans le diagnostic effectué durant la période 2000/2006 concernant l'économie algérienne et qui a montré :

1. *Un taux assez acceptable de l'utilisation des fonds des MEDA.*
2. *Un autre regard (assez objectif et réaliste) sur les besoins réels des entreprises pour la mise à niveau.*
3. *Une assez faible complémentarité entre les différents appuis financiers engagés.*

En tenant compte des spécificités et caractéristiques de ce type d'économie, cette nouvelle politique européenne de voisinage a tracé certains objectifs concernant la période 2007/2013, et qu'on peut résumer comme suit :

- a) *Réforme politique et bonne gouvernance.*
- b) *Réforme de l'administration pénitentiaire.*
- c) *Développement des entreprises les mieux compétitives.*
- d) *Diversification des industries hors-hydrocarbures.*
- e) *Développement du capital humain.*
- f) *Mise en place des programmes sociaux.*
- g) *Amélioration des circuits commerciaux.*
- h) *Mise en application d'un schéma moderne des transports.*

Pour accompagner la réalisation de des objectifs, toujours dans le cadre de la P.E.V, l'Union Européenne a dégagé quelques enveloppes financières d'un montant de **220 millions d'Euros**, selon certains domaines comme suit :

- I. *Pour l'année 2007, il a été consacré 40 millions d'Euros pour améliorer la compétitivité des entreprises, et 17 millions d'Euros pour la modernisation de la justice.*
- II. *Pour l'année 2008, il est question de 25 millions d'Euros pour la diversification de l'économie, et 30 millions d'Euros pour la question de la santé.*
- III. *Pour l'année 2009, l'Union Européenne a pensé à consacrer un montant de 24 millions d'Euros pour reformer le marché de l'emploi, et 30 millions d'Euros pour le secteur de l'enseignement supérieur.*
- IV. *Pour l'année 2010, il est prévu un montant de 24 millions d'Euros pour la modernisation de l'administration, et 30 millions d'Euros pour l'épineux problème de la gestion de l'eau.*

A la lecture du fondement et contenu de cette démarche européenne concernant le cas algérien, on peut résumer la situation selon les éléments suivants :

- **La nécessité de mettre en œuvre le concept de l'intégration.**
- **Comprendre que la P.E.V est une initiative de partenariat et coopération.**
- **Mettre à l'esprit que cette politique est une démarche concrète et constructive.**
- **Une meilleure exploitation des ressources financières disponibles.**

Pour le moment, cet appel de faire partie de cette politique de voisinage, telle que définie et élaborée par les initiateurs, ne semble pas emballer la partie algérienne qui a publiquement manifesté son rejet (provisoire) pour les raisons (qu'on pense évidentes) suivantes :

- a) *Le fait que les séquelles négatives et résiduelles du partenariat (conformément au processus de Barcelone) n'ont pas été élucidées.*
- b) *Pas de grandes différences entre les principes du partenariat et ceux de la politique de voisinage.*
- c) *Besoin de clarification de certains éléments dans le contenu de la P.E.V (principalement le sens de l'appropriation).*
- d) *Un autre regard sur le marché algérien, non pas juste un marché d'écoulement des marchandises et services, mais un marché qui profite des savoirs et connaissances.*

Toujours est-il que le dernier rapport de l'U.Eⁱⁱⁱ insiste pour une rapide adhésion de l'Algérie à ce processus, car il existe une parfaite cohérence et conformité avec les fondamentales priorités de ce pays (conformément au programme du gouvernement de 2004, Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique 2005/2009, et le Plan d'Action de Mise en Œuvre de l'accord d'association avec l'U.E).

Un débat fort intéressant s'est installé sur les avantages de cette politique et les prérequis de base pour s'intégrer et aussi pour inciter les partenaires éligibles à cette adhésion, et l'une des contributions^{iv} note que « la P.E.V doit éviter la création de nouveaux clivages entre l'Union élargie et ses voisins, et leur offrir la possibilité de participer à diverses activités de l'U.E dans la cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée ».

On peut comprendre les réticences de la partie algérienne qui estime que malgré tous les efforts consentis depuis le lancement des réformes économiques, la mise en place du programme d'ajustement structurel et l'obéissance pratiquement aux différentes directives et orientations des institutions internationales, sans oublier les conséquences fâcheuses sur

le plan social (fermeture des entreprises, dégradation du pouvoir d'achat, pauvreté, précarité, exclusion sociale,...), tout cela ne fut pas récompensé où valorisé à sa juste valeur et comme il le fallait.

Pour les autorités algériennes, certaines questions restent toujours en suspens et qui sont primordiales si l'on veut discuter d'une quelconque adhésion où acceptation d'une politique, comme la question de l'adhésion de l'Algérie à l'O.M.C (les algériens pensent que l'Union Européenne ne fait pas assez d'efforts pour assister ce pays dans cette démarche), la problématique de l'immigration clandestine, la finalisation de l'accord stratégique énergétique, la question cruciale sur les échanges des produits agricoles (les algériens insistent sur une révision de ce volet), et les questions politiques régionales.

Ainsi, si les européens insistent sur les probables retombés positives et avantageuses pour ce pays, soit en termes de valeur ajoutée où de croissance économique (par le biais de la zone de libre-échange), de l'autre côté algérien, on préfère le « **Wait and See** » et surtout le préalable règlement des questions en suspens, au moment où les risques s'avèrent élevées avec la mondialisation et les autres concurrents européens issus du P.E.C.O. A notre sens, il semble compréhensif et clair que la politique européenne de voisinage n'a pas pour **vocation de remplacer le partenariat euro-méditerranéen**, mais insiste sur les rapprochements politiques et une parfaite compréhension (et acceptation) de l'intégration économique régionale. De ce point de vue, l'Algérie préfère les stratégies qui permettent d'abord de combler les brèches héritées du cadre de partenariat euro-méditerranéen, de cibler les appuis essentiels et conformes aux programmes engagés (entreprises, justice, emploi, services publics de base,...) et enfin de mettre sur la table de discussion et négociation les propositions émanant des partenaires, à l'exemple de la politique européenne de voisinage.

On peut, aussi, comprendre que la politique de voisinage s'appuie sur les expériences précédentes de coopération, en essayant le développement durable soutenable, l'instauration de la bonne gouvernance, la sécurité frontalière et transfrontalière, développement de nouveaux mécanismes de financement et soutiens, ce qui semble, à priori, peut convaincre les décideurs algériens, mais la dissipation des craintes de ceux-ci devient une étape essentielle pour la P.E.V. Il est encore trop tôt de quantifier et modéliser les effets (positifs où négatifs) de cette politique sur l'économie algérienne, mais une chose est sûr, c'est

qu'il existe une appréhension affichée et manifestée d'une partie (contrairement aux voisins marocains et tunisiens qui ne se sont pas fait attendre pour manifester leur désir d'intégrer cette démarche), et une autre qui essaye de convaincre tout le bien-fondé de celle-ci et d'étaler les avantages qu'on peut en tirer, au fort moment de l'embellie financière pour le cas algérien.

6) CONCLUSION

Il paraît, à première vue, que le débat sur la politique européenne de voisinage et le cas algérien ne devrait susciter, pour le moment, une grande importance, du moment que ce pays s'est déclarée non intéressé par cela, au vu des raisons et arguments qu'on a évoqué précédemment.

Il n'empêche, et c'est l'objet de notre intervention, que les questions relatives sur ce thème méritent une attention particulière, tenant compte des revirements de dernier moment que nous ont habitués les décideurs algériens (rappelez-vous la mise en place tardive du P.A.S par rapport aux voisins marocains et tunisiens, ainsi que la signature aussi tardive de l'accord d'association avec l'Union,...).

La lecture du contenu et fondement de la P.E.V nous a relevé que les initiateurs des accords de partenariat et d'association reconnaissent, eux-mêmes, les tares et carences du processus de Barcelone, et cherchent des approches plus cohérentes et concrètes à tous les niveaux (politiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales,...).

Les principes de mise en œuvre de cette politique, à savoir **la différenciation, la conditionnalité et la contractualisation**, prouvent que l'Union œuvre pour une compréhension collective et à sa juste valeur du concept de voisinage, même étendu à d'autres pays qui ne faisaient pas partie du projet méditerranéen, au-delà des clivages qui peuvent occurrer.

Les raisons invoquées des décideurs algériens pour reporter l'adhésion à cette démarche nous semblent, loin de tout biaisement, justes et réfléchies, comme d'ailleurs est le cas pour les autres adhérents, et ce que l'Union comprend parfaitement, mais il est surtout de l'avenir et perspectives du développement durable et soutenable qu'il faut prendre en considération.

Forte de ses réserves internationales (plus de 100 milliards fin Janvier 2008) et ses prouesses macro-économiques, l'Algérie peut se targuer de demander plus de temps pour examiner profondément cette offre, tout en interpellant et sensibilisant les partenaires européens sur les dossiers délicats tels que l'énergie ou l'assistance à l'adhésion à l'O.M.C.

Le dialogue et les concertations sont mieux recommandés pour mettre les deux parties dans une trajectoire satisfaisante, et s'avèrent les outils souhaités pour l'aboutissement aux objectifs tracés, et c'est dans ce sens que l'Union et l'Algérie doivent travailler le plus.

BIBLIOGRAPHIE

A) OUVRAGES

- 1) **F. OUALALOU**, « Après Barcelone, le Maghreb est nécessaire », Editions Toukbal, L'Harmattan, 1998.
- 2) **I.BENSIDOUN et A.CHEVALIER**, « Europe-Méditerranée : Le pari de l'ouverture », Collection CEP 2, Economica, Paris, 1996.
- 3) **R.BISTOLFI**, « Europe-Méditerranée : Pour un projet régional », Publisud, Paris, 1995.
- 4) **X.GREFFE**, « Economie politique », Economica, Paris, 1991.

B) ARTICLES

- 1) **H.REGNAULT**, « Le libre-échange euro-méditerranéen : Un atout pour le développement », Revue Problèmes Economiques, N°2688/2689, Novembre 2000.
- 2) **J.OULD-AOUDIA et F.TALAHITE**, « Le partenariat euro-méditerranéen entre libre-échange et réformes structurelles », revue Economie et Management, Université de Tlemcen (Algérie), N°4, Mars 2005.
- 3) **M.B.TLEMCANI**, « Nouvelles dynamiques territoriales et intégration des pays du Maghreb à l'Union Européenne », revue Economie et Management, Université de Tlemcen, N°4, Mars 2005.
- 4) **P.PELLETIER**, « Intégration économique et accords de libre-échange », revue Problèmes Economiques, N°2688/2689, Novembre 2000.
- 5) **P.HUGON**, « Accords de libre-échange avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée au regard du nouveau régionalisme », revue Economie et Management, Université de Tlemcen, N°4, Mars 2005.

C) COMMUNICATIONS

- 1) **H.BOULARES**, « La nouvelle politique européenne de voisinage, vue du Maghreb », communication à l'Institut des Relations Internationales, Tunis, Septembre 2004.
- 2) **R.LEVEAU**, « Le partenariat euro-méditerranéen », Papier présenté pour un rapport du Commissariat général du Plan, 2000.
- 3) **Z.BARKA et C.BAGHDAD**, « L'Euro et le partenariat euro-méditerranéen : Quelles incidences pour l'économie algérienne », communication dans le cadre du colloque international intitulé : « L'espace économique de la Méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives », Université de Bejaia (Algérie), Juin 2000.

4) DOCUMENTS

- 1) Documents d'orientation, politique européenne de voisinage, Mai 2004.
- 2) La politique européenne de voisinage, mode d'emploi, Document de travail, Civil/Forum, Octobre 2006.
- 3) Une politique européenne de voisinage vigoureuse, Commission européenne, décembre 2007.

ⁱ Rapport FEMISE, Février 2005.

ⁱⁱ Analyse citée dans « perspectives économiques en Afrique », BAID/OCDE, 2007.

ⁱⁱⁱ Rapport émis lors de la visite de Benita-Ferrero Waldner en Algérie au mois de Mars 2008.

^{iv} H.Boularès, « la nouvelle politique européenne de voisinage, vue du Maghreb », Communication à l'I.R.I, Tunis, Septembre 2004.